

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP innove en publiant pour la première fois une mesure de l'alignement de son portefeuille d'actions avec la structure de production d'énergie des scénarios « 2°C »

Paris, le 11 juillet 2016 – Parce que l'ERAFP a construit depuis 10 ans sa démarche d'investisseur sur sa responsabilité sociale et environnementale et par devoir fiduciaire vis-à-vis de ses 4,5 millions de cotisants, l'Établissement a souhaité anticiper dès cette année, à travers son rapport annuel, la publication d'informations sur son portefeuille.

À partir de 2017, les investisseurs institutionnels français seront tenus de publier des informations sur la prise en compte dans leur politique d'investissement de l'ESG et sur leur vision des risques climatiques. L'ERAFP, en tant qu'investisseur 100% ISR, voulait aller plus loin que ce que les règles générales exigent en exposant dès cette année, dans son rapport annuel, sa prise de responsabilité envers ses bénéficiaires concernant le changement climatique.

L'établissement innove donc, en publiant pour la première fois une mesure de l'alignement de son portefeuille d'actions avec la structure de production d'énergie définie dans les scénarios « 2°C » de l'Agence internationale de l'énergie à l'horizon 2030 et 2050. Cet exercice confirme que l'ERAFP est déjà aligné avec la part des énergies fossiles de l'objectif « 2°C » en 2030.

À partir de ce premier bilan, le défi à relever pour l'ERAFP dans la période à venir sera de parfaire sa stratégie d'investisseur zéro carbone.

L'intégralité de ce rapport, auquel plusieurs personnalités également impliquées dans la transition énergétique telles Christiana Figueres (secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) ou Stephanie Pfeifer (Directrice de l'Institutional Investors Group on Climate Change) ont contribué, est disponible sur le site Internet du RAFP, www.rafp.fr.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 24 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2013. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr